

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Décision n° 19125 du 9 septembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne

NOR : INTJ1623744S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 24621 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525324S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade de d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2016:

Rogalewicz, Philippe	Nigend : 159 422	Numéro de livret de solde : 8 016 683
Komar, Éric	Nigend : 155 821	Numéro de livret de solde : 8 013 347

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2016:

Masson, Nicolas	Nigend : 230 722	Numéro de livret de solde : 8 078 272
Chami, Oualid	Nigend : 194 362	Numéro de livret de solde : 8 049 871
Genest, Arnaud	Nigend : 197 412	Numéro de livret de solde : 8 048 840

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2016:

Moreau, Flora	Nigend : 215 375	Numéro de livret de solde : 8 069 200
Franke, Olivier	Nigend : 321 968	Numéro de livret de solde : 8 093 235

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 septembre 2016.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*

F. BONAVITA